

Cinq pistes de réflexion sur le recours à l'IA générative en entreprise en 2025

14 novembre 2024

BLG a conçu des listes de vérification concises pour aider les entreprises canadiennes à exploiter pleinement le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) générative. Que votre objectif soit une transformation profonde ou une consolidation de vos acquis, ces listes abordent les points essentiels à considérer à l'interne, avec vos clients et avec votre conseil d'administration.

La gouvernance de l'IA est cruciale dès la phase initiale. Elle fournit un cadre qui comprend des mécanismes de contrôle et de sécurité pour veiller à ce que les outils d'IA soient utilisés de façon responsable et conformément à vos politiques, et contribuent à la réalisation de vos objectifs. L'IA générative et les autres technologies émergentes représentent un potentiel énorme pour les organisations innovantes, à condition que la direction et le conseil d'administration encadrent leur utilisation de manière stratégique.

1. Poser les fondations

Vous venez de vous lancer? Définissez votre stratégie.

- Gouvernance** – Qui est responsable de l'IA dans votre organisation? La répartition des responsabilités est-elle assez claire pour permettre une prise de décision agile et rapide? Avez-vous convenu de principes directeurs?
- Stratégie** – Quelle est votre stratégie sur l'IA générative? Comment allez-vous appliquer concrètement vos principes directeurs pour apporter une plus-value? Votre stratégie est-elle suffisamment ancrée dans vos activités principales? Que faire ou cesser de faire pour mettre en œuvre votre stratégie?
- Politiques** – Vos équipes ont-elles reçu des directives claires sur l'utilisation acceptable (ou non) des outils? Concordent-elles avec vos politiques internes connexes? Avez-vous mis en place des mesures de contrôle de la conformité? Comment comptez-vous maintenir vos politiques à jour?
- Formation et adoption** – Comment allez-vous former vos équipes aux nouveaux outils? Comment allez-vous les encourager à participer à des discussions sur l'IA portant sur leurs domaines d'expertise? Comment peuvent-elles contribuer à façonner l'avenir de votre organisation? Et l'avenir de vos clients ou de la collectivité?

- Diversité des perspectives** – Comment tiendrez-vous compte des opinions divergentes sur le sujet? Comment allez-vous encourager la diversité des perspectives? Les discussions passionnées, les remises en question, l'esprit critique et la créativité sont les moteurs de l'innovation.
- Données** – La qualité de vos données est-elle optimale pour alimenter l'IA (fiables, à jour, exhaustives, etc.)? Que faites-vous pour instaurer une culture axée sur les données?

2. Veille stratégique

Dans un contexte d'évolution technologique fulgurante, il est essentiel de rester constamment à l'affût des nouveautés.

- Légalité** – Quelles sont les lois à respecter dans votre secteur d'activité? Anticipez les changements réglementaires et respectez les normes actuelles.
- Outils et fonctionnalités** – Quels modèles et outils génériques ou spécialisés envisager dans votre secteur d'activités? Quels seront les prochains développements? Comment suivez-vous les nouveautés? Qui est responsable de la veille informationnelle?
- Nouveautés du secteur technologique** – Quelles sont les nouvelles tendances et en quoi pourraient-elles changer la donne pour l'avenir? Comment combiner veille informationnelle et planification stratégique?

3. Impact prediction

Les implications potentielles multiples et variées de l'utilisation de l'IA générative méritent une analyse approfondie, en tenant compte de votre situation particulière.

- Ce que vous offrez** – L'IA générative aura-t-elle une incidence sur vos produits ou services? Si oui, comment? Vous permettra-t-elle de diversifier votre offre? Quelle sera l'incidence de l'IA générative sur la prestation des services?
- La manière de l'offrir** – Quelle en sera l'incidence sur votre futur modèle opérationnel? De quelle manière votre culture d'entreprise pourrait-elle être touchée?
- Vos interactions avec les clients et d'autres parties prenantes** – Avez-vous déjà abordé le sujet de l'IA générative avec eux? En quoi l'IA pourrait-elle influencer vos relations d'affaires? Comment allez-vous adapter votre approche aux attentes prioritaires des autres? Par quels moyens allez-vous suivre leur utilisation de l'IA générative dans leur propre structure? Que font vos partenaires d'affaires de vos données? Quelles sont leurs attentes quant à votre utilisation de leurs données?

4. Essais réfléchis

Commencez par explorer l'IA générative avec un objectif bien défini, puis élargissez votre réflexion.

- Objectif** – En quoi peut-elle vous aider à vous démarquer de la concurrence? Quels objectifs concrets souhaitez-vous atteindre? Quels outils pouvez-vous déployer à grande échelle? Comment mesurer votre réussite?

- Cas d'utilisation** – Quels problèmes urgents l'IA pourrait-elle résoudre? Dans quels aspects peut-elle créer le plus de valeur?
- Sécurité** – Les équipes peuvent-elles tester les outils sans compromettre la sécurité de votre organisation, y compris son infrastructure informatique et ses données? Qu'en est-il des données de vos clients?
- Projets pilotes** – Quels sont les acteurs dont la participation est essentielle? Comment obtenir des retours pertinents sur l'efficacité des outils? Quel accompagnement allez-vous proposer aux participants? Quelles sont les règles, restrictions et paramètres à définir pour que le projet pilote se déroule dans des conditions optimales? À quels autres projets faut-il renoncer pour que l'IA générative ne surcharge pas vos équipes?
- Transformation d'entreprise** – Quels ajustements seront nécessaires dans les méthodes de travail pour intégrer efficacement l'IA générative? Quelles autres actions seront nécessaires? Faudra-t-il modifier votre modèle opérationnel?
- Rendement du capital investi** – Quel sera le retour sur investissement? Encore une fois, comment allez-vous mesurer la réussite? Que ferez-vous de toute augmentation de revenus? Qu'est-ce qui garantira la maîtrise des coûts?

5. Évaluation des risques

Examinez attentivement les risques suivants et n'hésitez pas à contacter BLG pour obtenir de l'aide.

- Évolution du paysage juridique** – Votre cadre de gouvernance actuel est-il compatible avec les principes directeurs du secteur de l'IA, par exemple ceux mentionnés dans la [Loi sur l'intelligence artificielle et les données](#) du Canada (qui n'est pas encore en vigueur)? Votre entreprise fait-elle affaire dans l'UE? N'oubliez pas que la [loi sur l'IA de l'UE](#), récemment promulguée, a une portée extraterritoriale et pourrait vous toucher. Comment garantirez-vous que les humains restent responsables des décisions prises par les systèmes d'IA? Qu'en est-il du principe de transparence? D'équité? De sécurité? De responsabilité? De fiabilité et de robustesse?
- Évaluations des fournisseurs** – Envisagez-vous d'utiliser uniquement des outils de fournisseurs réputés? Outre leur bon fonctionnement, les outils présentent-ils un intérêt concret? Avez-vous effectué les tests de sécurité informatique pertinents? La protection de vos données est-elle une priorité pour vos fournisseurs?
- Contrats avec les fournisseurs** – Les contrats sont-ils adaptés à l'utilisation que vous ferez des outils? Avez-vous négocié des accords sur les niveaux de service qui répondent à vos besoins? Disposez-vous de garanties formelles que vos données ne seront ni divulguées, ni exploitées pour l'entraînement de modèles d'IA générative? Où et comment vos données seront-elles traitées? Les fournisseurs vous informeront-ils des mises à jour et des nouvelles fonctionnalités? Pourrez-vous refuser une nouvelle fonctionnalité si elle ne répond pas à vos exigences? Les données utilisées pour entraîner l'outil sont-elles de qualité suffisante pour garantir sa fiabilité dans vos cas d'utilisation? La base de données est-elle actualisée régulièrement et considérée comme une source fiable? Qui sera responsable en cas de violation d'un droit d'auteur dans le cadre de l'utilisation de l'outil? Quel usage pouvez-vous faire de ce que produit l'outil?
- Considérations liées à l'utilisation des outils** – Comment sensibilisez-vous vos équipes à l'utilisation qu'elles peuvent faire des outils? Quelles données peuvent-elles saisir en toute sécurité? Quelles questions peuvent-elles poser? Dans quels domaines d'expertise? Comment

comptez-vous assurer la transparence et la responsabilisation des équipes dans leur utilisation des outils? Comment vont-elles vérifier et valider les résultats? Quelles distinctions faut-il faire entre les modèles publics prêts à l'emploi, les modèles en phase pilote et les modèles formés déployés à grande échelle dans votre organisation?

Prenez de l'avance pour ne pas rester à la traîne : BLG peut vous aider

L'IA générative se distingue des autres technologies et exige une approche proactive. N'attendez pas que les outils soient parfaits pour commencer à les tester. Lancez dès maintenant les discussions sur l'IA générative dans votre entreprise pour encadrer son utilisation.

BLG peut vous accompagner dans l'intégration de l'IA générative dans votre organisation. Pour obtenir des conseils à ce sujet, n'hésitez pas à contacter l'une des personnes-ressources ci-dessous ou des juristes des groupes [Intelligence artificielle](#), [Technologies](#) ou [Technologies de l'information](#) de BLG.

Par

[Lisa Chamandy, George R. Wray](#)

Services

[Technologies de l'information, Cybersécurité, respect de la vie privée et protection des renseignements personnels, Droit des sociétés et droit commercial, Technologies, Intelligence artificielle \(IA\)](#)

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

blg.com

Bureaux BLG

Calgary

Centennial Place, East Tower
520 3rd Avenue S.W.
Calgary, AB, Canada
T2P 0R3

T 403.232.9500
F 403.266.1395

Ottawa

World Exchange Plaza
100 Queen Street
Ottawa, ON, Canada
K1P 1J9

T 613.237.5160
F 613.230.8842

Vancouver

1200 Waterfront Centre
200 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada
V7X 1T2

T 604.687.5744
F 604.687.1415

Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest
Suite 900
Montréal, QC, Canada
H3B 5H4

T 514.954.2555
F 514.879.9015

Toronto

Bay Adelaide Centre, East Tower
22 Adelaide Street West
Toronto, ON, Canada
M5H 4E3

T 416.367.6000
F 416.367.6749

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir sopesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.